

Relations internationales

REF : DVARI2013036

Signataire : CS/RH

Séance du Conseil Municipal du 21/11/2013

RAPPORTEUR : Christine RATZEL-TOGO

OBJET : Subventions aux associations lauréates de l'appel à projets « Aubervilliers solidaire avec le monde, pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement »

EXPOSE :

Lors du « Sommet du Millénaire » qui s'est déroulé en septembre 2000, les Nations Unies ont adopté les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement pour un plan d'action allant jusqu'à 2015. Ces objectifs visent à assurer l'accès des plus démunis aux droits fondamentaux de manière coordonnée et complémentaire. Nous en sommes à la 13^{ème} année de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Aubervilliers est particulièrement attachée à la solidarité internationale. Ainsi, lors de sa réunion du 23 septembre 2010, le Conseil municipal s'est engagé à soutenir les actions et initiatives qui permettent aux citoyens de la commune de participer à la solidarité internationale, en particulier à la réalisation de ces Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Par ailleurs, depuis une vingtaine d'années, la ville accompagne les associations de migrants par des actions d'intégration et de développement en direction de leur pays d'origine. L'appel à projet « Aubervilliers solidaire avec le monde », initié en 2009, s'inscrit donc dans cette démarche.

Cette année, l'appel a été lancé le 1^{er} mai et les dossiers de candidatures étaient à déposer jusqu'au 31 juillet au Bureau des Associations. Nous avons reçu neuf projets pour cette édition.

Le jury, composé de Christine RATZEL-TOGO, Maire adjointe à l'économie solidaire et à la coopération décentralisée, Yacine DIAKITE, Maire Adjointe à la vie associative, à la démocratie participative et à la citoyenneté, Jane BERNARD, Chargée de projet au service Via le Monde du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, s'est réuni le lundi 01 octobre 2013. Il a validé l'attribution d'une enveloppe de 7 000 euros répartis sur quatre projets.

Voici les conclusions annoncées par le jury :

- **2000 euros à l'association Les Grandes Personnes pour son projet au Lesotho**

L'objectif du projet est d'apporter un soutien et un support artistique aux programmes de dépistage du VIH à Maseru au Lesotho. Le projet permettra d'accroître la visibilité et l'attractivité des campagnes de sensibilisation et de dépistage du VIH-SIDA dans les régions rurales en particulier.

- **2000 euros à l'association Rebonds pour son projet au Sénégal**

Ce projet qui aura lieu à Dakar au Sénégal a pour objectif d'accompagner les enfants dans la représentation puis la formulation de postures sociales nouvelles sur le sujet des genres à travers des ateliers artistiques et sonores. Ce projet s'inscrit dans une démarche interculturelle et intergénérationnelle.

- **2000 euros à l'association Frères Poussière pour son projet en Inde**

L'objectif du projet intitulé Cyber Rikshaws permettra de créer une coopération réciproque entre des jeunes de Chennai (Inde) et d'Aubervilliers, le but étant de sensibiliser les jeunes au dialogue interculturel, aux problèmes environnementaux, à l'hygiène et à la santé publique.

- **1000 euros à l'UTIT (Union des travailleurs immigrés tunisiens) pour son projet en Tunisie**

La « Radio des deux rives » a pour objectif de créer un réseau de radios en France et en Tunisie afin d'encourager et de faciliter la liberté d'expression. Les radios seront situées à Kasserine, Tunis et Aubervilliers.

Il est demandé au conseil municipal d'attribuer des subventions dans le cadre de l'appel à projets 2013 « *Aubervilliers solidaire avec le monde, pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement* » aux associations nommées ci-dessus.

Direction Générale de la Culture et de la Vie Locale / Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales

Relations internationales

REF : DVARI2013036

Signataire : CS/RH

OBJET : Subventions aux associations lauréates de l'appel à projets « Aubervilliers solidaire avec le monde, pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement »

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2251-1 et L. 2251-3,

Vu le budget 2013,

Considérant que la municipalité souhaite soutenir les projets de solidarité internationale développés par les associations de migrants et promouvoir les Objectifs du Millénaire pour le Développement,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- 2000 euros (deux mille euros) à l'association Les Grandes Personnes
- 2000 euros (deux mille euros) à l'association Rebonds
- 2000 euros (deux mille euros) à l'Association Frères Poussière
- 1000 euros (mille euros) à l'UTIT

La dépense est inscrite au budget communal à l'imputation 002/6574/048.

Le Maire adjoint
Daniel GARNIER

Reçu en Préfecture le : 22/11/2013

Publié le 25/11/2013

Certifié exécutoire le : 25/11/2013

Le Maire Adjoint
Daniel GARNIER